



**ARTICLE 1**

Le Groupe INTERSPORT SA, société à capital et personnel variables, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 964 201 149 et ayant son siège social au 2 rue Victor Hugo à Longjumeau (91160) (ci-après dénommée « La Société Organisatrice ») organise, en France Métropolitaine (Corse incluse) un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « *Jeu nouvel adhérent INTERSPORT* », valable dans les magasins INTERSPORT participant au programme de fidélité "Coach Premium". Ce jeu est valable à compter du 26 novembre 2007 et pendant toute la durée du relais de l'offre sur les bulletins d'adhésion au programme de fidélité « Coach Premium ».

**ARTICLE 2**

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure (état civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion du personnel de La Société Organisatrice (et des magasins participants) et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.

**ARTICLE 3**

Le jeu est annoncé sur les bulletins d'adhésion au programme de fidélité « Coach Premium », disponibles dans les magasins INTERSPORT participants.

**ARTICLE 4**

Pour participer au jeu, il suffit à chaque personne de :

1. Souscrire valablement au programme de fidélité « Coach Premium ».
2. Répondre correctement aux trois questions figurant sur le bulletin d'adhésion à ce programme et de mentionner ses coordonnées personnelles complètes (dont le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone portable)
3. Remettre le bulletin au personnel de l'accueil des magasins participants, lors de l'adhésion au programme « Coach Premium ».

Tous les deux mois, un tirage au sort désignera cinquante (50) gagnants au niveau national, parmi l'ensemble des bulletins de participation comportant 3 réponses justes et déposés auprès des magasins INTERSPORT participant à l'opération, durant la période bimestrielle précédant le tirage au sort.

Tout bulletin gagnant rempli de façon illisible ou incomplète et/ou déposé hors délai sera considéré comme nul et ne permettra pas de participer au tirage au sort.

**ARTICLE 5**

Les dotations mises en jeu au niveau national, pour chaque tirage au sort organisé, sont les suivantes :

50 (cinquante) bons d'achat d'une valeur unitaire de 30 euros TTC, valables un mois à compter de leur date d'émission, dans les magasins INTERSPORT participants, pour un montant d'achat maximum de 30 euros TTC.

**Il ne sera accordé qu'une seule dotation par foyer (personnes du même nom, ayant la même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.**

Les dotations ne pourront en aucun cas faire l'objet de la remise de leur contre valeur en espèce, en nature ou en avoir à la demande des gagnants.

Toutefois, La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations visées ci-dessus par des lots de même valeur si les circonstances l'exigent.

**ARTICLE 6**

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail ou par SMS. Les dotations seront expédiées aux frais de La Société Organisatrice dans un délai de 8 à 10 semaines à compter de la date du tirage au sort, à l'adresse postale indiquée par les gagnants dans leur bulletin de participation.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux organismes chargés de l'acheminement du courrier.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, l'une des dotations n'aurait pu être remise à un gagnant, La Société Organisatrice, sera libre d'en disposer.

**ARTICLE 7**

Les données à caractère nominatif des participants collectées dans le cadre du jeu sont à destination exclusive de La Société Organisatrice, et feront l'objet d'un traitement informatisé.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, telle que modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse du jeu : INTERSPORT, Service fidélité, 2 rue Victor Hugo à Longjumeau (91160).

Les participants pourront autoriser La Société Organisatrice à réutiliser leurs données nominatives aux fins notamment d'envois par courrier postal ou électronique d'offres à caractère commercial. Pour ce faire, ils devront cocher la case prévue à cet effet sur le bulletin d'adhésion au programme de fidélité.

**ARTICLE 8**

Les gagnants autorisent gracieusement La Société Organisatrice à utiliser leur nom et leur prénom, pour les besoins de la communication faite autour du jeu uniquement.

**ARTICLE 9**

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions. En aucun cas, La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la mauvaise réception des courriers contenant les bons d'achat, due à des grèves ou des perturbations du service postal.

**ARTICLE 10**

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative à la liste des gagnants.

**ARTICLE 11**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet, déposé chez Maître Bianchi huissier de justice à Aix en Provence (13).

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite, accompagnée des coordonnées personnelles complètes du demandeur, le tout envoyé avant la date de fin de jeu, à l'adresse du jeu :

*Jeu Nouvel Adhérent INTERSPORT –CUSTOM PROMO N°8660 - CS40020 PEYNIER – ROUSSET CEDEX*

Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement sont remboursés au tarif lent en vigueur – base 20g - sur simple demande jointe, accompagnée d'un RIB/RIP, et envoyée impérativement avant la date de fin de jeu, à l'adresse précitée.

Le règlement est également consultable et librement imprimable sur Internet à l'adresse suivante : [www.intersport.fr](http://www.intersport.fr).

Les frais de connexion à Internet, nécessaires à la consultation du présent règlement pourront faire l'objet d'un remboursement (sur la base forfaitaire de 5 min, soit 0, 94 euros) sur simple demande écrite, accompagnée des coordonnées complètes du demandeur et d'un RIB/RIP, le tout envoyé à l'adresse postale du jeu, impérativement avant la date de fin de jeu.

De manière générale, il ne sera admis qu'une seule demande de règlement et qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

Toute demande incomplète, illisible ou expédiée hors délai ne pourra pas être traitée.

Les remboursements des frais d'obtention et de consultation du règlement interviendront par virement bancaire ou postal dans un délai de 6 à 8 semaines.

**ARTICLE 12**

Le présent jeu est soumis au droit français.